

M. Sembal. — Vous vous souvenez d'avoir vu M. Lagrave ? Le président du Conseil. — Je ne le nie pas, soit avant, soit après. Ce que je conteste, c'est l'attribution et la condition et l'existence d'un délit.

M. Lagrave. — L'entreveu n'a rien de dramatique. J'aurais à apporter mon témoignage. M. Edgar Combes m'a fait venir à dix heures du soir, m'a introduit et après une conversation banale, nous avons parlé de cette affaire et vous m'avez dit qu'il serait intéressant que j'apparaisse moi-même.

Pour moi, j'ai répondu tout ce que je pouvais dire, cela a une importance énorme. Le président du Conseil. — Je persiste dans ma déclaration. C'est en décembre que l'inconscience du côté immoral de l'acte de M. Lagrave m'a frappé, mais non au moment de l'entreveu dont il parle et dont le souvenir me serait resté grave dans l'esprit.

M. Lagrave. — Je ne crois pas que M. Edgar Combes ait parlé en décembre de cette affaire à M. le président du Conseil. Le président du Conseil, M. Edgar Combes, M. Lagrave et M. de Valles se sont rendus à M. Berthoulet demandeur.

M. Berthoulet demandeur. — M. Lagrave dit que M. le procureur général Bulot soit entendu. M. Rabier demandeur. — M. Pichat soit entendu avant M. Besnon.

Demain, séance à une heure; ordre du jour: Discussion de la proposition relative aux pouvoirs judiciaires, audition de: 1. M. Pichat; 2. de M. Besnon; 3. des députés de l'Isère. La Commission décide de convoquer les Chartreux pour lundi prochain.

M. le président demandeur pour un sauf-conduit à M. le ministre de l'intérieur ou à M. le garde des Sceaux. La séance est levée à 8 heures 30.

UNE LETTRE DU P. GÉNÉRAL DES CHARTREUX. Paris, 20 juin. — M. Pichat, député de l'Isère, m'a écrit à ses collègues, une longue lettre de quatre pages que lui a adressée Dom Michel, général des Chartreux, qui l'autorise à révéler à la Commission tout ce qu'il sait. Dans cette lettre, Dom Michel dit notamment qu'il a reçu une demande de 300.000 francs faite par un individu au nom de quatre prêtres, d'origine polonoise, et qu'il n'a pu donner suite à cette demande qu'après avoir obtenu l'assentiment de son supérieur.

Les deux millions devaient être versés après. Le général des Chartreux dit qu'il s'est refusé pas à venir déposer devant la Commission, s'il est convoqué.

A L'INSTRUCTION. Paris, 20 juin. — M. André, juge d'instruction, a convoqué ce matin à neuf heures, M. Léon Chabert. En présence de ce dernier, M. André a procédé à l'ouverture des sceaux et au dépeuplement des procès-verbaux à Paris au domicile de M. Chabert, rue Piçot, et au château de Courcouronnes. M. André a quitté le palais vers midi.

Le dépeuplement a duré toute l'après-midi. L'examen des documents demandera probablement encore deux jours.

INFORMATIONS

Les fêtes de Melegnano. Paris, 20 juin. — Un échange de telegrammes entre les ministres de la guerre français et italien a eu lieu à l'occasion des fêtes de Melegnano.

L'incident de l'école Dorion. Brest, 20 juin. — La 8^e chambre correctionnelle, présidée par M. Gaudin, a statué aujourd'hui sur cette affaire, dont nous avons relaté les débats, il y a huit jours. M. Dorion est condamné à six mois de prison et à 100 francs de dommages-intérêts envers M. de Kersévan, qui s'est vu verser une somme de 100 francs.

L'enlèvement de MM. Perdicaris et Varley. Tanger, 20 juin. — A midi est parti un convoi de 350.000 pesetas pour Rabat. Il est probable que tout sera terminé cette semaine. M. Perdicaris est en bonne santé. M. Varley est souffrant. Tous deux comptent à être bien traités. Money, chef d'expédition, ne se que plus et, sous les yeux des prisonniers, le chef et Money disent ensemble.

L'Espagne et le Vatican. Madrid, 20 juin. — Le Roi a signé ce matin à onze heures, la convention entre l'Espagne et le Vatican relative à la situation des frontières maritimes. Cette convention est relative à la frontière maritime. Elle stipule que dans les zones maritimes, les pêcheurs espagnols et italiens pourront pêcher ensemble.

La situation politique anglaise. Londres, 20 juin. — La situation politique en Angleterre continue à occuper l'attention des journaux, et plusieurs discutent sérieusement la démission prochaine de M. Arnold Forster, ministre de la guerre.

Un scandale Allemand. Coblenz, 20 juin. — Le conseil de guerre vient de juger un officier de cavalerie. Le conseil a condamné à un an et huit mois de prison pour détournement de munitions et de matériel de guerre.

Dans une grande maison de commerce de Hambourg, on a découvert 106.000 francs de billets clandestinement émis. Le procès a eu lieu à huit heures. Le public n'a pas même été admis à écouter le jugement, et les témoins avaient dû quitter la salle une fois leur déposition faite.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séances du 20 juin. Séance du matin. La séance est ouverte à 9 heures 10, sous la présidence de M. Guillaum.

LA LOI DE DEUX ANS. Les sursis d'incorporation. On reprend la suite de la discussion sur la loi de 2 ans. Sur l'article 22, M. Cazeneuve propose de prolonger les sursis renouvelables de l'incorporation jusqu'à 27 ans, en faveur des étudiants de médecine et des candidats à l'agrégation.

M. André et Berthelette maintiennent la limite à 25 ans. M. Cazeneuve retire son amendement. L'article 22 est adopté. On revient à l'article 20 qui a été réservé à la suite de la prise en considération de l'amendement de M. Bourvier. Mais celui-ci déclarant ne pas maintenir son amendement, l'article 20 est adopté.

Polytechniciens et Saint-Cyriens. L'article 23 oblige les élèves des écoles polytechnique et de Saint-Cyr à contracter un engagement de 4 ans. M. Arnal demande la disposition de cet article, proposant d'admettre dans l'armée normale militaire, au bout de six mois de présence au corps, les jeunes gens munis de diplômes d'études qui voudront contracter pour le grade d'officier.

La disposition est repoussée. Les grandes Ecoles. M. Henrique-Dulac propose de rétablir à l'article 23 le texte du Sénat. Il est parti des dispositions relatives aux polytechniciens et Saint-Cyriens, qui ont été adoptées par le Sénat. Le général André se rallie à l'amendement Dulac. Le ministre estime que l'école centrale est la pépinière de futurs officiers et il accepte que le chiffre des officiers pris dans ces écoles soit limité par la loi.

M. Berthelette proteste: avec ce système, on va en exiger de ceux qui reçoivent, et beaucoup parmi les élus républicains ne savent pas que nous les avons aidés, car, pour nous, les individualités ne sont rien, mais seule la République compte.

LA LOI CONTRE LES CONGRÉGATIONS. Religieuses en prison. Aix-en-Provence, 20 juin. — La gendarmerie a procédé à l'arrestation des Pères Théodore et Barthélemy, de l'Ordre des Capucins, qui avaient été condamnés par le Tribunal correctionnel d'Aix pour infraction à la loi fameuse du 1^{er} juillet 1901. Les deux religieux ont été écroués à la maison d'arrêt pour purger la contrainte par corps prononcée contre eux par le jugement précité, au cas où ils se refuseraient à acquitter le montant en principal et frais accessoires des condamnations qui les ont frappés. Les Pères Théodore et Barthélemy ont, pendant leur détention, soumis au régime ordinaire des prisonniers de droit commun.

LES GREVES. A LORIENT. Lorient, 20 juin. — Aujourd'hui les débarqueurs de la maison Lebrun, se sont mis en grève; ils ont voulu entrainer les débarqueurs de la maison Maréchal, qui ont refusé de les suivre. Cette tentative de débaucher par violence, a été réprimée par un fort contingent de gendarmes à cheval. Un détachement de troupes de la nuit dernière par des réfractaires, qui voulaient envahir la scierie, a dû tirer deux fois. Les réfractaires ont pris la fuite.

LES OUVRIERS DES TABACS. Paris, 20 juin. — Le congrès des ouvriers des tabacs, ouvert aujourd'hui, a adopté un vœu tendant à fixer le taux minimum de la pension à 730 francs pour les hommes à 35 ans d'âge, et à 840 francs pour les femmes à 30 ans. Quant aux retraites proportionnelles, le congrès ajoute qu'il pourrait être obtenu après 15 ans de service, 19 sections sur 21 ont voté la journée de huit heures avec une augmentation de deux dixièmes des salaires.

CHOSSES ET AUTRES

Enlèvement à la Chambre. — Sous le régime comblé, ils passent leur temps à nommer des Commissions pour savoir si personne n'en aurait touché un sou!

Dans un magasin de confections on se taisait: — Ce costume ne me plaît guère; je le trouve dépourvu de élégance. — A ce prix, monsieur, vous ne pouvez pourtant pas prétendre à une coupe... Gordon Bennett!

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MUTUALITÉ

Paris, 20 juin. — Le Conseil supérieur des Sociétés de secours mutuels s'est réuni aujourd'hui au Ministère de l'Intérieur, en session ordinaire, sous la présidence de M. Lortie, sénateur. Il a successivement examiné un certain nombre de vœux, parmi lesquels ceux de M. Roche relatifs aux droits d'auteurs et compositeurs de musique, et à l'autorisation des loteries et tombolas; de M. Gomant, tendant à l'attribution aux Sociétés libres de la faculté d'acquiescer aux impositions; de M. Darquier, relatif à la mise à la disposition des Sociétés de secours mutuels des locaux nécessaires à leurs réunions.

Le Conseil s'est occupé, en outre, d'un vœu de M. Varmont, demandant que l'on diminue les frais de puériculture concernant les comptes abandonnés des caisses d'épargne inférieures à 5 francs; d'un vœu de M. Lacroix tendant à ce que les agents des administrations financières de l'Etat soient autorisés à faire partie des conseils d'administration des Sociétés de secours mutuels.

Enfin, la séance s'est terminée après la discussion d'un vœu de M. Caré, concernant les récompenses honorifiques, et l'examen du rapport de M. Mabileu sur un vœu de M. Darquier, tendant à modifier l'article premier de la loi de 1898.

Le Conseil continuera demain la discussion de son ordre du jour.

LES GREVES

Les employés de tramways de Nice. Nice, 20 juin. — Les employés des tramways de Nice, en grève, ont brisé, la nuit dernière, un kiosque, et enlevé des aiguilles, rendant ainsi la circulation des tramways impossible. Les grévistes demandent le renvoi du directeur et la révocation de cinq contrôleurs, qui ont refusé de faire grève. Ils ont accepté l'arbitrage du juge de paix.

Les cochers de l'« Urbaine ». Paris, 20 juin. — La grève est en décroissance. On compte, nous a-t-on dit, un tiers de grévistes de moins qu'hier.

A la réunion quotidienne de la Bourse du travail, les assistants sont au nombre de deux à trois cents.

Brest, 20 juin. — De nouveaux désordres se sont produits, causés par les garçons boulangers à Lambézellec et à Saint-Pierre, ainsi qu'à Saint-Marc. Ils ont brisé les devantures des boulangeries et jeté du verre pilé dans les pâtés préparés pour les fourneaux. A Kirino, le siège de plusieurs boulangeries a été également. Les patrons se sont défendus à coups de revolver.

LA RÉVOLTE DES HERREROS

Les révoltés sont nombreux. — Les dispositions des chefs insurgés. Berlin, 20 juin. — Le général de Trotha télégraphie d'Okahandja, à la date du 18 juin: — Autant que j'en puis juger d'après de nombreux renseignements en partie contradictoires, les Herreros sont encore massés en zone à considérer sur le fleuve Omouamba, au sud de Waldburg. Parmi les éléments combattants, il est établi que les barbes de l'ancien chef Asa, occupent une place prépondérante. Au contraire, le chef Samuel, qui réside à Okahandja, ne serait plus dans des dispositions aussi belliqueuses.

Quant aux chefs Michel et Tejo, ils se seraient séparés de Samuel. Il est établi que les barbes de Michel se sont retirées dans leurs foyers, tandis que les nouvelles d'après lesquelles Tejo resterait en campagne, sont

contredites par d'autres. Des bandes sont parties sur le Pampano et les crues que des bandes s'élevèrent également par un autre fleuve.

J'ai fait faire des reconnaissances sur l'Onyushing sans qu'on ait jusqu'ici trouvé traces d'ennemis. J'ai vu le colonel Loutchew de venir à Okahandja. Le major Kemp est chargé de la direction de la division principale.

Tandis que la guerre meurtrière se poursuit sans trêve dans les plaines de la Mandchourie, fendant impitoyablement des bataillons entiers et allant jusqu'en Europe une vaste et instinctive terreur, de toutes parts la question se pose: Comment et quand se terminera cette campagne?

Il paraît que certains diplomates japonais laissent entrevoir la possibilité d'un arrangement et prennent l'hypothèse d'une médiation éventuelle. « Nous saurons, disait dernièrement le baron Saimatsu, écarter des paroles de paix, prononcées sincèrement par un ami loyal.

Seulement, il y a des conditions. Il importe, au préalable, que le Japon ait solidement établi la prépondérance de son influence en Corée et qu'il ait chassé les Russes de la Mandchourie. Rien que cela!

A la vérité, ce langage ne saurait nous surprendre. Une fois qu'il aura atteint son objectif, qui consiste, en somme, dans la prise de Port-Arthur, le gouvernement japonais ne demanderait pas mieux que de conclure la paix et d'acquiescer favorablement à tous offices d'une tierce Puissance, fussent-ils l'obliger à se prêter à des concessions d'ordre économique en faveur des intérêts russes en Mandchourie.

Le Japon se rend parfaitement compte que ses forces s'épuisent rapidement dans cette lutte, et qu'il a fourni dans son premier effort tout ce que l'on pouvait attendre de ses ressources militaires et financières. Il a trouvé de l'argent, c'est vrai, mais à quel prix?

Ce sont là autant de considérations favorables aux Russes et qui doivent les encourager à persévérer dans la lutte et à attendre patiemment que la concentration de leurs troupes et l'arrivée des renforts leur permettent enfin de reprendre l'offensive.

L'heure de la revanche sonnera le jour où le Japon, harassé, ne sera plus en état, à la fois militairement et financièrement, de conserver le fruit de ses succès et de soutenir la lutte; d'ici là, les Russes ont le devoir de ménager leur effort et d'éviter, même au prix de la perte de Port-Arthur, des rencontres susceptibles d'affaiblir leurs forces.

L'escadre de Vladivostok. — Rapport de l'amiral Skrydloff. Saint-Petersbourg, 20 juin. — L'amiral Skrydloff télégraphie à l'empereur, à la date du 19 juin: — Le 15 juin, nos croiseurs atteignirent, dans le détroit de Corée, un transport japonais allant au sud, vers les rivages du Japon, visible à l'horizon, et qui fut tiré à bord par le croiseur « Mourov ». Sur ce transport, il y avait des soldats. Après l'expiration du délai accordé pour la mise à la mer d'un canot, le transport fut coulé à coups de canon.

Bientôt après, on découvrit au sud-est deux autres transports, le « Hitachi-Maru » et le « Noto-Maru », le premier avec des troupes, le deuxième avec des chevaux et du matériel de chemin de fer. Après le refus de se rendre et l'expiration du délai fixé pour l'embarquement des troupes, les deux transports furent coulés au moyen des mines.

Les forces japonaises sont de trois transports, jaugeant environ 15.000 tonnes, plus une partie des troupes et des cohortes se trouvant à bord, avec un matériel de guerre et de chemin de fer considérable.

Le 16 juin, sur la côte japonaise, nous rencontrâmes le croiseur russe « Hantou », ayant à bord 1.000 tonnes de charbon et allant du port de Mourov, près des îles Kokoda, vers le sud. Les papiers et le journal de bord n'étant pas en règle, nous doutâmes de la neutralité de son chargement. C'est pourquoi ce bateau fut envoyé à Vladivostok, sous le commandement du lieutenant Petroff, avec un convoi de marins. Il est arrivé dans notre port pour être inspecté par le tribunal maritime des prises. — Skrydloff.

LA GUERRE ENTRE LA RUSSIE ET LE JAPON

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Brisson.

On reprend le travail militaire. Le colonel Roussel sort l'amendement Henrique-Dulac. La loi actuelle est une loi militaire avant d'être une loi sociale. L'égalité sans doute est désirable, mais on ne peut arriver à l'égalité absolue. Pourquoi dès lors sacrifier l'essentiel à cet objectif qu'on ne peut atteindre?

Président de la Commission. — Je demande à la Chambre de repousser l'amendement introduit dans la loi par un germe de mépris. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le général Arnal. — J'appuie l'amendement pour des raisons purement militaires. Je refuse de renoncer au système actuel pour faire un pas dans l'inconnu (applaudissements à droite et au centre).

L'amendement Henrique-Dulac, appuyé par le ministre, combattit par la commission est repoussé par 311 voix contre 261. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Le premier paragraphe de l'article 23 est adopté. Les deux autres sont réservés.

M. Cazeneuve présente sur l'art. 24, un amendement tendant à ce que les docteurs en médecine soient incorporés dans l'armée première année de service comme infirmiers de visite.

Cet amendement donne lieu à un long débat. Finalement, il est retiré.

L'article 24 est adopté. Les art. 25 à 30 sont adoptés.

L'art. 31 concerne l'établissement de la taxe militaire. La disposition est prononcée.

La durée du service. On passe à l'art. 32 ainsi conçu: « Tout Français reconnu propre au service militaire fait partie, successivement: de l'armée active pendant deux ans, de la réserve de l'armée active pendant onze ans, de l'armée territoriale pendant six ans, de la réserve de l'armée territoriale pendant six ans. Le service militaire est de dix-huit années.

Le service comprend indépendamment des hommes qui ne proviennent pas des appels, tous les jeunes gens déclarés propres au service militaire actif et auxiliaire et faisant partie des deux derniers contingents incorporés. »

Le contre-projet Raiberti. L'encadrement des classes. M. Raiberti défend un amendement qui est en réalité un contre-projet.

L'encadrement comprend le cadre actif et des réserves. Pour avoir une armée, il ne suffit pas d'avoir des hommes même instruits. Il faut que ces hommes soient soudés, se tiennent entre eux. La qualité maîtresse d'une troupe, c'est la cohésion.

A une armée à trois buts: Donner l'instruction aux hommes, assurer la garde de la frontière, assurer en temps de guerre l'encadrement des unités. Le service de deux ans répondra-t-il à ces nécessités?

On ne pourra instruire qu'une classe chaque année. Le premier but de l'armée avec le service de deux ans ne sera pas atteint. (Applaudissements sur divers bancs.) En ce qui concerne la garde de la frontière, nous avons constitué une force de 100.000 à 120.000 hommes, qui se compose de deux classes, une à l'instruction, une qui aura un an de service. Il y aura donc 50.000 hommes qui constitueront en réalité l'effectif de couverture. Est-ce une situation admissible?

Quant à l'encadrement des unités de combat, on obtenait autrefois la solidarité nécessaire par la longue durée du service. Déjà, à partir de 1869, on n'a que trois classes actives pour encadrer dix classes de réserve. Aujourd'hui, on a deux classes actives seulement, pour encadrer dix classes de réserve. Il y a donc les réserves qui encadrent l'armée active. Si le cadre actif est tellement affaibli qu'il ne peut plus remplir son rôle de cadre, l'armée de réserve devient une armée de milice. (Applaudissements à droite et au centre.) Il faut appliquer le service à court terme ou sacrifier le principe de l'encadrement. On ne peut sacrifier le premier. Il faut donc sacrifier le second. Il n'est pas adapté à notre organisation sociale. Nous l'avons emprunté à l'Allemagne qui l'avait emprunté aux armées modernes de l'ancien régime. Le système suppose une noblesse et une caste.

Chez nous, il est un anachronisme. La suite de la discussion est renvoyée à demain. Demain matin mardi, à neuf heures, première séance publique, discussion des lois sociales. A deux heures, deuxième séance publique.

La séance est levée à 6 heures 10.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

FÉDÉRATION DES ANCIENS MILITAIRES MUTUALISTES DU NORD DE LA FRANCE. La société de secours mutuels la Fédération des anciens militaires mutualistes du Nord de la France, s'est réunie dimanche en assemblée générale, à son siège social, rue Eschbacher, 15 à Lille, pour procéder à l'élection du président sortant. M. Georges Vissel a été élu.

ANCIENS MILITAIRES DU 43^e. — Dimanche a eu lieu une assemblée générale de la société, au nouveau siège social, boulevard de la Liberté, 65, à Lille. Ont été nommés: Vice-président faisant fonction de président, M. V. Vanhulle, président, M. L. Leloup, secrétaire, M. Leloup, trésorier, M. Leloup, secrétaire adjoint, M. Leloup, secrétaire adjoint, M. Leloup, secrétaire adjoint.

NOUS CONVIERONS À L'EXPOSITION INTERNATIONALE D'HORTICULTURE DE DUNSCHEID. Les deux premiers prix attribués à la culture fruitière sont: deux médailles d'or et un diplôme de mérite ont été décernés à MM. Anatole Cordonnier et fils, qui exposent les Grappes du Nord, à Baillet.

UN INCENDIE DANS UNE CEMÉTÈRE FUNÉRAIRE ANCIENNE. Le dimanche, avant les funérailles de M. Alfred Maslin, boucher, pendant le défilé de ses amis, un cercueil a communiqué le feu aux tentures, en tombant. Avant qu'on ait pu intervenir, une centaine de cercueils ont été consumés. Cet incident a produit une profonde émotion parmi les assistants.

SINGULIER ACCIDENT A MAULDE. — Le sieur Alfred Desvignes, qui avait commis l'imprudence de se coucher avec sa pipe, a communiqué le feu à son lit. On a pu arriver en temps pour le sauver. Néanmoins, il a été gravement brûlé. Il a été admis à l'Hôtel-Dieu de St-André.

UNE FABRIQUE INCENDIÉE A AUSTREBERTHE. — Un incendie a détruit la fabrique de céramique de Mme veuve Nicolas. Les dégâts s'élevaient à 20.000 fr., tant pour les marchandises que pour les bâtiments.

COUPS ET BLESSURES A LILLE. — Dans la nuit de dimanche à lundi, les gendarmes Chamaillou Camille, 24 ans, et Leloup, âgés de 25 ans, ont été pris de querelle à l'instinct. M. Meunier, rue de Julliers. Au cours de la rixe, Chamaillou blessa M. Meunier au poignet droit. Il a pris la fuite, mais il a été arrêté et conduit au poste.

NEUROLOGIE

UN MINEUR CRASÉ PAR UN EXPRESS A NGUEUX-LES-MINES. — Lundi matin, à onze heures cinquante, le nommé François Laquet, âgé de trente ans, sujet belge, ouvrier à la fosse n° 5 des mines de Nœux, est passé à niveau près de la station de Nœux, par le train express n° 2069, allant d'Arras à Hazebrouck.

UN ACCIDENT A LA GARE DE DOUAI. — M. François Joliet, 30 ans, occupé lundi après-midi à réparer une grue à la gare de Douai, est tombé lourdement sur le sol, et s'est fracturé la jambe droite. Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

UN CAMBRIOLAGE CHEZ LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE DE BOULOGNE. — Les cambrioleurs, même les magistrats a débuté », dont ces messieurs, cependant, doivent craindre par-dessus tout la vigilance. Le nuit dernière, des malfaiteurs ont escaladé la propriété de M. Desfontaine, procureur de la République à Boulogne. Ils ont pris, dans la salle de billard, trois billes, une pendule en marbre et un bronze représentant un cheval de Manly, par Bousson, d'une hauteur de 45 centimètres.

De là, ils firent un tour à la cave et rafistolèrent trois bouteilles de vin et des œufs.

L'enlèvement, dans une autre salle, près de la serre, divers vêtements en particulier, et ce qui restait de ce qui se trouvait dans une autre pièce, une jupe bleue et noire, des casquettes, tabliers, etc., etc.

Le montant du vol s'éleva à cinq cents francs environ.

VOL A LILLE. Dans la nuit de dimanche à lundi, des malfaiteurs sont parvenus à pénétrer dans l'immeuble appartenant à la rue Jean-Manu-Feur, habité par M. Robert Delbarde. Ils ont fait main basse sur divers objets, entre autres, un floson en cristal contenant du genièvre et une botte de biscuits.

LE CRIME D'HAPPLINCOURT. La culpabilité de J.-B. Coupé est prouvée. Sa femme, pressée de questions par les gendarmes, leur a déclaré que son mari lui avait parlé d'un étranger M. Dabin, en compagnie d'Oscar Coppez.

La justice va donc reprendre l'instruction de cette affaire sur de nouvelles bases et il est probable que les responsabilités seront départagées.

UN ODIEUX ATTENTAT A BURBURE. — Mme Brunel, 70 ans, se promenant dans le bois de Hambert, lorsque, dans un sentier tenu à l'obscurité, elle rencontra un individu de forte stature, vêtu avec ostentation et porteur d'un bâton dans le genre de celles qu'on trouve généralement chez les obèses. L'individu s'approcha de Mme Brunel et lui fit des propositions déshonestes. Cette dernière voulut fuir, mais l'individu s'élança

NEUROLOGIE

sur elle, la frappa au visage, la terrassa et lui fit subir les derniers outrages.

On annonce la mort de M. Paul Bidard, négociant, décédé à Saint-Omer samedi soir, dans sa 42^e année.

Lundi est décédé à Baillet, à l'âge de 56 ans, M. Bacy, receveur central de l'octroi de cette ville.

MARIAGES & FIANÇAILLES

Ces jours derniers, a été célébré, en l'église paroissiale de Valenciennes, le mariage de M. de la Roche, comte Robert de la Forest-D'Yonne, lieutenant au 53^e d'infanterie, avec Mlle Anne de Mauville.

Nous apprenons les fiançailles de M. Paul Vercheval, fils de M. Vercheval, directeur de l'Agence Littéraire, fils de Mme Vercheval, propriétaire à Warbuin, avec Mlle Julia Vandroy, de Bergues.

COTONS AMÉRICAINS

New-York, lundi, 20 juin 1904.

Cours de clôture

Table with columns: TRAVES, New-York, New-Orléans, and various cotton grades with prices.

RECETTES

Table with columns: RECETTES, COTONS, and VILLES, showing revenue for ports.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

BOUBAIX, lundi, 20 juin 1904.

3 heures soir, 20^e sous de vent, 755, variable. 5 heures soir, 21^e sous de vent, 755, variable. 9 heures soir, 19^e sous de vent, 765, variable.

Mardi, 21 juin 1904.

Midi, 19^e sous de vent, 764, variable.

3 heures matin, 19^e sous de vent, 765, variable.

(1) A 10 heures soir, 20^e sous de vent, 765, variable.

(2) A 12 heures, 20^e sous de vent, 765, variable.

(3) A 14 heures, 20^e sous de vent, 765, variable.

(4) A 16 heures, 20^e sous de vent, 765, variable.

(5) A 18 heures, 20^e sous de vent, 765, variable.

(6) A 20 heures, 20^e sous de vent, 765, variable.

(7) A 22 heures, 20^e sous de vent, 765, variable.

(8) A 24 heures, 20^e sous de vent, 765, variable.

(9) A 26 heures, 20^e sous de vent, 765, variable.

(10) A 28 heures, 20^e sous de vent, 765, variable.

(11) A 30 heures, 20^e sous de vent, 765, variable.

(12) A 32 heures, 20^e sous de vent, 765, variable.

(13) A 34 heures, 20^e sous de vent, 765, variable.

(14) A 36 heures, 20^e sous de vent, 765, variable.

(15) A 38 heures, 20^e sous de vent, 765, variable.

(16) A 40 heures, 20^e sous de vent, 765, variable.

(17) A 42 heures, 20^e sous de vent, 765, variable.

(18) A 44 heures, 20^e sous de vent, 765, variable.

(19) A 46 heures, 20^e sous de vent, 765, variable.

(20) A 48 heures, 20^e sous de vent, 765, variable.

(21) A 50 heures, 20^e sous de vent, 765, variable.

(22) A 52 heures, 20^e sous de vent, 765, variable.

(23) A 54